



Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor

Piégeage de Printemps des Fondatrices des frelons asiatiques à pattes jaunes

PPF2025 – Flash-info N°6 du 12 mai 2025

Destinataires :

Référents communaux et / ou élus engagés dans le PPF.

Cet e-mail contient 3 fichiers joints.

IMPORTANT : Les référents communaux sont invités à répercuter **cette information** par transfert de cet e-mail auprès de leurs groupes de piégeurs volontaires sur le territoire de leur commune.

ARRÊT campagne PPF 2025 au 15/05/2025.

Nous arrivons à la fin de la fenêtre de capture des fondatrices de frelons asiatiques à pattes jaunes (FA). **L'arrêt de la campagne de piégeage est fixé au 15 mai 2025.** En effet, les remontés de notre réseau sentinelle nous informent que les prises non ciblées sont de plus en plus nombreuses, ce qui n'est pas notre objectif et nous le répétons depuis 3 ans. Nous avons toujours déterminé une période de 40 à 45 jours maxi pour la durée de la campagne de piégeage de printemps des fondatrices de FA par les piégeurs volontaires.

Pourquoi ? Parce qu'au bout de cette période, les fondatrices ne sortent plus de leur nid primaire, car remplacées à la recherche de nourriture et de matériaux nécessaires à la construction du nid par les premières ouvrières.

Nous insistons auprès de tous les piégeurs volontaires pour respecter cette fin de campagne PPF 2025.

Régulièrement, vous nous interpellez : « Oui, l'arrêt est trop tôt, il y a toujours des FA ». C'est exact, mais ce ne sont plus des fondatrices de FA qui sont capturées, mais des ouvrières. Désormais, ce n'est plus le rôle des piégeurs volontaires de s'occuper du piégeage, il est réservé aux apiculteurs dans leurs ruchers pour protéger leurs ruches de la prédation des FA.

Le GDSA 22 remercie sincèrement l'ensemble des piégeurs volontaires et des référents communaux pour leur engagement dans cette troisième campagne PPF.

Maintenant, il appartient à chaque participant de retourner la plus rapidement possible la fiche de comptage de leurs captures auprès de leur référent communal, et éventuellement les pièges selon organisation mise en place dans la commune.

Le référent communal après compilation des résultats envoie le bilan global au GDSA 22.

Ces données sont très importantes pour vous donner un bilan de cette campagne, pour mesurer la pression de ce ravageur sur le département des Côtes d'Armor et permettre de renseigner de nombreux secteurs : collectivités, agriculture, arboriculture, protection des personnes, etc...

Rappel : la campagne de piégeage des fondatrices du FA est une des deux stratégies définies par le **PNLF** (Plan National de Lutte contre le Frelon à pattes jaunes, aussi nommé frelon asiatique) qui se met en place depuis cette année 2025.

Le Comité de pilotage FA 22 s'articule autour de 2 axes :

- Piégeage des fondatrices en sortie d'hiver sur une période de 40 /45 jours environ par les GDSA ;
- Destruction des nids de FA durant l'été et l'automne par les FDGDON.

Ces 2 actions sont complémentaires. Il a été décidé en Région Bretagne que les 4 GDSA bretons prennent en charge l'organisation du piégeage des fondatrices et les 4 FDGDON organisent la lutte pour la destruction des nids avec différents acteurs dont des sociétés de désinsectisation.

Dans les Côtes-d'Armor, le GDSA 22 s'est appuyé, depuis trois ans déjà, sur les 348 communes du département pour mettre en place des groupes de piégeurs volontaires encadrés par un référent communal, action qui n'existe nulle part ailleurs à l'échelle départementale.

En PJ : 2025-PPF_Fiche-comptage_piégeur volontaire, 2025-PPF_Fiche-bilan-communal.

Encore **merci** pour votre engagement dans la lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes.